

Afin de protéger, restaurer et développer son centre historique, la ville d'Amboise (12 000 habitants) s'est prononcée pour la mise en place d'un secteur sauvegardé créé par un arrêté interministériel de juillet 1989.

Élaboré parallèlement à un Projet Urbain mené sur l'agglomération, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) a permis de définir les axes d'aménagement du centre historique à travers des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères.

Plus récemment et en complément du regard porté sur les flux de circulation lors de l'étude du PSMV, un Plan de Déplacements Urbain a été mis à l'étude sur l'ensemble de l'agglomération. Ce document doit, à terme, résoudre les difficultés auxquelles sont confrontés les usagers des voies et des espaces publics dans la ville. Dans le centre, cette question des déplacements est d'autant plus cruciale du fait de l'afflux touristique induisant une concentration d'automobiles et d'autocars. La mise au point du document passe par une concertation animée par des tables rondes avec les utilisateurs des voies, quartier par quartier.

Les aménagements des espaces publics majeurs du centre (préconisés dans le PSMV) ont lieu par phases successives. La première concernait la place du Château et la suivante les rues adjacentes jusqu'à la place de l'Église Saint-Florentin située sur les quais de Loire. Dans les années futures le traitement de la rue Nationale sera achevé jusqu'à l'église Saint-Denis qui, en accueillant de nombreux concerts constitue un pôle important de l'activité culturelle dans le quartier historique.

• **Maître d'ouvrage :**
Commune d'Amboise

• **Maître d'ouvrage délégué**
« Opération façade » :
PACT Indre et Loire

• **Réflexion et étude préalable :**
G.H. Bailly, Ph. Laurent Architectes - urbanistes.

• **Plan de circulation :**
AREA

• **Maîtres d'œuvre des espaces publics :**
G.H. Bailly, Ph. Laurent Architectes - urbanistes.

• **Financements :**
État
DRAC
Conseil régional
Conseil général (APMH)
Commune



Legende :

- ▲▲▲ coteau, troglodytes
- ▬ levée de la Loire
- monument repère, dominante
- vue panoramique, en perspective, en échappée
- ▬▬▬ trame viaire et alignement homogène ou hétérogène
- espace urbain de qualité ou hétérogène
- plantation urbaine en mail
- parcs et jardins
- masses boisées

Plan de Paysage
élaboré lors du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre-ville

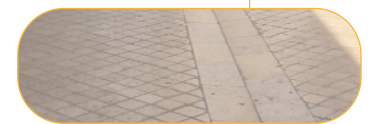
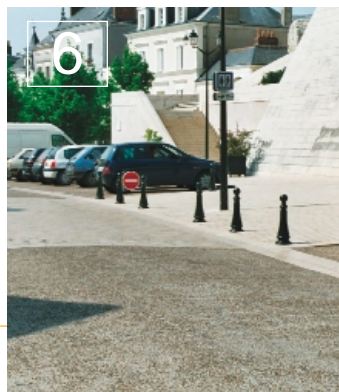
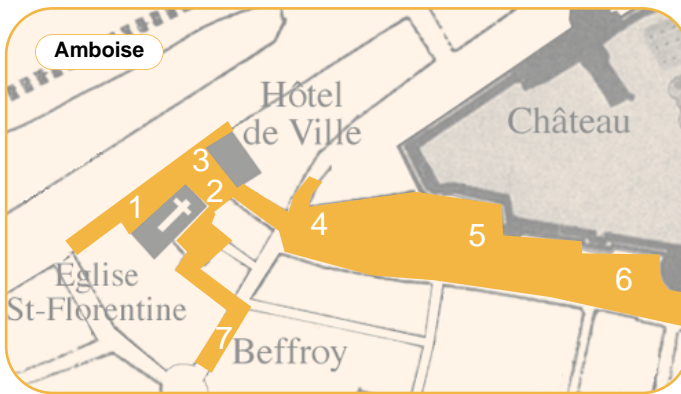


Parallèlement à la mise en valeur des espaces publics, plusieurs opérations sont en cours avec comme objectif la revitalisation du quartier d'un point de vue commercial et résidentiel. C'est ainsi qu'une « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat », lancée au niveau du district, a notamment permis de redonner un statut de logement aux locaux situés au dessus des commerces, et longtemps utilisés comme entrepôts. Dans le même temps, une « Opération façades » intégrant les vitrines commerciales et enseignes incite à la réhabilitation des immeubles qui constituent le centre-ville.

La réussite de cette opération, saluée par le prix du V^{ème} concours des villes et villages gagnant « Réhabilitation des bâtiments du patrimoine ancien », est certainement liée à la qualité des aménagements réalisés sur les espaces publics (rues, places, mais aussi terrasses de café, trottoirs, seuils de portes,...) ainsi qu'aux aides financières proposées aux propriétaires et occupants. Enfin, l'opération de requalification du centre historique est ponctuée par la mise en lumière des principaux monuments (château, pont, église,...). Un travail lui aussi couronné par un prix, celui de l'agence nationale des arts de la rue.



Un exemple de ravalement de façade et de mise en valeur d'une vitrine commerciale (avant/après).



Un panel de matériaux limité et une ligne de mobilier urbain sobre.

